

PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE
Annonces :
Tous insertions, 10 cts. la ligne.
Adresses d'affaires, 50 par an.
Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à
F. ED. BOBIDOUX,
Éditeur-propriétaire

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

PUBLIÉ LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE
Annonces :
Tous insertions, 10 cts. la ligne.
Adresses d'affaires, 50 par an.
Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à
F. ED. BOBIDOUX,
Éditeur-propriétaire

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Shédiac, N. B., vendredi, Novembre 11 1887.

VOL. XXI.—No. 37

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr G. A. HARRISON,
SHEDIAC, N. B.
Shédiac, 1er décembre 1871.

Dr J. A. LEGER,
SHEDIAC, N. B.
18 avril 1877.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHEDIAC, N. B.

Bureau au premier étage de la Freemason's Hall, où on peut voir le docteur le jour et la nuit.

Dr ED. T. CAUDET,
BUREAU EN FACE DU COLLEGE ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différentes maladies de l'œil, le Dr Gaudet s'occupe de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 78.

Dr H. E. BOISSY,
MEMRAMCOOK, ... N. B.

DR. A. A. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN.

ARICHAU, — CAP-BRETON.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

L'HON. P. A. LANDRY,
AVOCAT,
DORCHESTER, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
DORCHESTER, N. B.

Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des États-Unis.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.
SHEDIAC, N. B.

Je collecterai les comptes avec exactitude et on transige avec promptitude toute affaire confiée.
27 mars 1882.

EDOUARD CIRQUARD,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
MONCTON, N. B.

Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties du Canada et des États-Unis.—15 mars 83.

Hanington & Teed,
PROCEUREURS-AVOCATS,
SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
DORCHESTER, N. B.

Hon. DANIEL L. HANINGTON, Q. C.,
MARINER G. TEED.
19 février 78.

H. H. JAMES,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
BOUCTOUCHE, N. B.

Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties de la Péninsule et des États-Unis.—15 mars 83.

JACOB H. HEBERT,
SHEDIAC, N. B.

FERD. S. GALLANT,
GRANDE DIGUE,
Essai de l'annonce pour les comités de Westmorland et de Kent.

Je suis chargé de faire tout ce qui est de la satisfaction des patrons. On peut leur écrire et ils se chargeront de faire les annonces nécessaires. Termes raisonnables.

B. S. SMITH,
Encaveur, liégeur pour le comté de Kent,
BOUCTOUCHE, N. B.

Se charge de faire les encaves et de voir aux annonces nécessaires. Satisfaction aux patrons. Termes raisonnables.
8 février 1885.—1 a p.

HOTEL FRANÇAIS
à Shédiac, N. B.

JE désire annoncer que je viens de m'installer dans la grande maison connue sous le nom de UNION HOTEL, près de la station du chemin de fer, où toutes les anciennes pratiques et le public en général, seront respectueusement servis. Bonne table. Bonnes déjeunées. Jours à toute heure. Prix modéré.

L. A. P. CAUDET,
Shédiac, 27 oct. 1884.

D. D. LANDRY,
Agent d'assurance générale sur la Vie et contre le feu.

Représentant les meilleures compagnies anglaises et canadiennes. Conditions favorables.

AYANT TOUJOURS
UN ASSORTIMENT COMPLET
D'INSTRUMENTS ARAOIRIENS
les plus perfectionnés, et tous les morceaux de réparation.

A VENDRE
Au Bureau du Moniteur Acadien, — Shédiac
tous les articles
— Montres,
— Bijoux d'art,
— Magazines, tels qu'Amorçonne,
— Révolvers, etc.

UNION HOTEL,

O. S. LÉGER, PROPRIÉTAIRE,
Main Street, Moncton, N. B.

Accommodation de première classe pour les voyageurs. Bonne cuisine. Prix modérés.

G. McDEVITT,

BARBIER-COIFFEUR,
(Né à Québec le 20 août 1840. E. Thom. Smith)
SHEDIAC, N. B.

Coupe les cheveux et fait la barbe dans les derniers goûts. Si vous avez une belle tête, les cheveux bien coupés, vous avez toujours bonne mine. Quelquefois patronne M. McDevitt n'a qu'à s'en louer pour tout rapport.

POIRIER & McCULLY,

AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.
Bureaux: — MONCTON et SHEDIAC.

Argent prêt sur bien-fonds. Comptes parus au Canada et aux États-Unis.

Hon. JACQUES POIRIER, F. A. McCULLY,
Sénéchal. F. A. L. L. D.

Dr. C. T. WEEKS,

MÉDECIN ET CHIRURGIEN.
Bureau au magasin de Docteur Richard,
Chambre chez S. C. Weeks.

RICHICHEZ O. — N. B.

Moulin à vapeur

Ayant fait l'acquisition d'un Moulin à vapeur pour servir à la mouture, etc., ceux qui ont du blé à moudre, etc., peuvent s'adresser à leur propriétaire au moulin.

Sylvain R. GAUDET,
Moulin à vapeur, à Shédiac, N. B.

Agence d'Assurance Générale

Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.

Bureau: Bloc Robinson, Main St., Moncton.

Propriétaires de fermes assurées à bas prix.

J. McC. Snow, Agent.
10 déc. 78.

Une Grande Institution Financière

LA NEW-YORK,
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Actif, \$ 75,000,000.00
Excédent en argent, 15,500,000.00
Revenu annuel, 19,200,000.00
Nouvelles assurances en 1885, 85,175,294.00
Total des assurances en force, 306,875,294.00

Bureau principal pour le Canada: 88, rue de la Banque, Montréal.
DAVID BURKE, surintendant.
Département français: J. M. HULLIN, J. P. DALY, Inspecteur. J. P. DALY, Agent Général.

CIGARES!

JOS. L. GALLANT
est nommé agent pour les célèbres

CIGARES DE BELL
QUEL FOURNIRA AUX PRATIQUES
PRIX DU GROS.

1er août 87.

ESSAYEZ LE FRAGRANT DINTINE

Nettoyer et préserver les dents.
Recommandé par la profession dentaire de préférence aux divers savons, pâtes et liquides à dent.

Prix, 10 et 20 cts. la boîte,
Envoyée à aucune adresse sur réception du prix.

PRÉPARÉ SEULEMENT PAR
Smith & Cie.,
PHARMACIENS,
SHEDIAC.

B. LAURANCE.

Lisez ce que dit des lunettes de Laurance, l'Économiste de Québec:
Québec, 20 Août 1888.

Je suis heureux de déclarer que je suis parfaitement satisfait des différentes paires de lunettes que j'ai achetées de B. Laurance.
M. Laurance, opticien, a un assortiment de lunettes et de lunettes tellement considérable que tous ceux qui sont atteints du mal d'yeux peuvent trouver ce qui leur convient.
J. ACCLAIR,
Curé de Québec.

W. B. DEACON
à toujours les lunettes Laurance en mains et procure juste telles que conviennent à la vue. Il a aussi un gros assortiment de

Collège Saint-Joseph

MEMRAMCOOK, N. B.

PROSPECTUS

I.—Cet établissement est sous la direction des Religieux de St. Croix.

II.—Les maîtres qui y sont enseignés forment deux cours distincts: le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années; le cours classique est de cinq ans.

III.—Les élèves n'est admis au cours classique qu'il n'ait complété son cours commercial. Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude.

IV.—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique communiquée aux élèves sera assistée de l'esprit chrétien et interprétée au point de vue religieux.

V.—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président du dit établissement.

VI.—Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou son délégué.

Les deux pensionnaires couchent au Collège, pour cinquante centimes par l'usage du lit.

VII.—Plus amples informations s'adresser à C. LEVREYER, C. S. O., Président.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois de retard doit être payé au entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propriété des jeunes enfants aussi bien qu'au langage des élèves en général.

Les deux pensionnaires couchent au Collège, pour cinquante centimes par l'usage du lit.

VII.—Plus amples informations s'adresser à C. LEVREYER, C. S. O., Président.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois de retard doit être payé au entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propriété des jeunes enfants aussi bien qu'au langage des élèves en général.

Les deux pensionnaires couchent au Collège, pour cinquante centimes par l'usage du lit.

VII.—Plus amples informations s'adresser à C. LEVREYER, C. S. O., Président.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois de retard doit être payé au entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propriété des jeunes enfants aussi bien qu'au langage des élèves en général.

Les deux pensionnaires couchent au Collège, pour cinquante centimes par l'usage du lit.

VII.—Plus amples informations s'adresser à C. LEVREYER, C. S. O., Président.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois de retard doit être payé au entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propriété des jeunes enfants aussi bien qu'au langage des élèves en général.

Les deux pensionnaires couchent au Collège, pour cinquante centimes par l'usage du lit.

VII.—Plus amples informations s'adresser à C. LEVREYER, C. S. O., Président.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois de retard doit être payé au entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propriété des jeunes enfants aussi bien qu'au langage des élèves en général.

Les deux pensionnaires couchent au Collège, pour cinquante centimes par l'usage du lit.

VII.—Plus amples informations s'adresser à C. LEVREYER, C. S. O., Président.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois de retard doit être payé au entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent équivalent.

XI.—Des religieux donnent leur attention au soin et à la propriété des jeunes enfants aussi bien qu'au langage des élèves en général.

Faits intéressants.

On dit que madame John Jacob Astor possède des diamants pour plus de \$800,000.

L'empereur de Chine, âgé de 16 ans, a un revenu annuel de \$50,000,000. Il dépensera \$10,000,000 à l'occasion de son mariage qui doit avoir lieu prochainement.

La plus grande somme d'argent qui a été payée pour un cheval est \$70,000, montant donné par le duc de Winchester pour le fameux coursier Doncaster.

Madame George Gould a récemment taillé une pièce de dentelle valant \$10,000, qui avait appartenu jadis à l'impératrice Eugénie, pour garnir un vêtement pour son bébé.

A un concours de barbière, récemment tenu à Londres entre des experts, celui qui a remporté le prix, un nommé Teddy Wick, a rasé 77 personnes en 59 minutes et 53 secondes.

La longueur de la fabrication annuelle de ruban en soie dans le comté de Passaic, New Jersey, est de 22,781 milles. La fabrication de soie en Amérique, directement et indirectement emploie 65,000 personnes.

Un rosier pleureur dans un jardin à Rostern, Hollande, est si gros que trente personnes ont dernièrement dû se tenir sous ses branches. Il a une circonférence de 65 pieds et on estime qu'il avait 10,000 roses à la date du concert.

La pauvreté parmi les basses classes de la ville de Vienne est extrême, et on est à établir un fonds pour fournir quotidiennement des repas à 4,000 enfants qui fréquentent les écoles, et qui sont décharnés par manque de nourriture.

Le village Granite, N. E., eourt la chance de devenir l'emplacement d'une grande manufacture de manches à balai. Un représentant d'une maison de commerce de Boston, a récemment visité cet endroit et il désire y acheter annuellement de 500,000 à 1,000,000 manches à balai.

—Je pense, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

—Je le pense aussi, répondit la dame. Elle leva aussitôt la fenêtre et cria à son garçon: "Jean, si tu ne sers pas de cette mare d'eau sale, je te casserai le dos."

—Pourquoi dans le Pater, demandez-vous, dit un ministre qui visitait une de ses paroisses, qu'il est plus facile de se faire obéir des enfants par la douceur que par la force. Les paroles douces sont plus puissantes que les paroles dures.

LA DERNIÈRE DEMEURE.

Connaissez-vous la maison basse où tu logeras un jour? On a mesuré l'espace. L'herbe folle n'y pousse plus.

Elle n'a point de fenêtre. C'est un logis assez noir. Au dehors l'on n'y peut voir. Au large nul n'y peut être.

Les côtés en sont étroits. L'un et l'autre bras y tousse. De bois blanc sont les parois, sur le bois blanc l'on se couche.

Quand on pose son front sous le toit qui la domine, Tu sentiras le plafond Appuyer sur la poitrine.

L'air y manque, et cependant Jamais, accouté son gîte, Et n'as-tu pas qu'il t'habille. N'y se plaint en descendant.

On se place en un lieu grave Dans une blanche cité, On s'arrange une cave Pour toute l'éternité.

Elle a, si le bruit te passe Un silence sans pareil. Veux-tu dormir à ton aise? Rien n'y trouble le sommeil.

Il y fait froid, l'été même. Oh! bien froid quand vient la nuit. Et n'as-tu pas qu'il t'habille. N'y se plaint en descendant.

Tes amis, le chapeau bas Viendront pour le faire escorte; Mais les plus chers n'ont pas Plus lois que la sombre porte.

Elle s'ouvre devant eux, Écoute, d'abîme l'herbe verte; Quelques pierres servent d'écus. On la ferme à peine ouverte.

De la terre paradisienne De tous côtés de la terre; Et puis il ne reste plus Rien de toi, qu'un grand mystère! E. M.

La réponse de S. Antoine.

L'incident suivant m'a été raconté par un missionnaire jésuite, un des quelques survivants d'une bande de trente sept qui, à sept ans, pénétrèrent dans l'intérieur de l'Afrique.

Tard une après midi un prêtre et un zèle frère lui étaient assis ensemble sous un pavillon sur le toit de leur petite demeure dans la vallée de la rivière Zumbere. Ils jouissaient de l'air humide, qui avait été rafraîchi pour la première fois depuis bien des mois par une pluie douce. Tout-à-coup le frère se souleva de leur destination.

—Mon Père, qu'aurons-nous pour souper?